

RC/PC le 22.12.78

NOTE - EXPRESS

DIFFUSION RESTREINTE

ORIGINE : 14° D.I. - 51° D.M.T. - LYON

DESTINATAIRES : - Diffusion F1  
(pour action) (2 ex.) + Eventuel  
moins 1° REC  
+ 1° RCH/CPCIT

DESTINATAIRES : - 52° DMT  
(pour information) - 53° DMT  
- DSN 5  
- BSN LYON  
- BSN MARSEILLE  
- CDRT 5  
- 45° R.T.

COPIES INTERIEURES : - Général Adjoint  
- Colonel Adjoint  
- OA/CEM  
- B. CHEFF  
- B. LOG  
- COM/MT  
- COM/TRANS

Date : 22 décembre 1978

N° 3159 /14°DI/51°DMT/B.EMPL/INS/R/DR  
Clt. T/4003

OBJET : - Exercice PC/TRANS et instruction des spécialistes de la 114° D.I.

REFERENCE : - Directive n° 2353/14°DI/51°DMT/B.EMPL/RES/DR du 18.09.78

Primo : - Exercice PC/TRANS 114° D.I. aura lieu les 18 et 19 mai 1979 (convocation sélective)

Secundo : - Cet exercice du type LOIRE, destiné à préparer l'exercice joué au cours de la convocation verticale de septembre 1979, doit être considéré comme prioritaire dans les activités d'instruction de la 114° D.I.

Tertio : - Eléments mis en oeuvre pour l'exercice :  
- PC 114° DI avec élément de soutien 14° RCS  
- 114° CT  
- Régiments d'infanterie : PC régimentaire et PC des compagnies  
- 1° RC : PC régimentaire  
- 164° CG : PC et DLRG

Quarto : - Conformément au § 22 de la directive de référence, certains autres cadres et spécialistes (par exemple : chefs de pièces et tireurs armes lourdes, conducteurs d'engins, etc...) pourront être convoqués aux mêmes dates pour suivre une instruction spécialisée dans les garnisons des corps dérivants.

Quinto : - Les corps dérivants adresseront le plus tôt possible et impérativement avant le 26 janvier 1979 :

- 1 - Sous présent timbre : états numériques par catégorie des personnels de réserve convoqués en distinguant exercice PC/TRANS et instruction des spécialistes.
- 2 - Aux D.M.T. : listes nominatives des officiers de réserve à convoquer.
- 3 - Aux B.S.N. de rattachement :
  - liste nominative en deux exemplaires par ordre des matricules des sous-officiers et hommes du rang de réserve à convoquer
  - liste complémentaire correspondant à une majoration de 15 %

Sexto : - L'enveloppe des crédits journées des réserves accordée est adressée par ailleurs.

p.o. Le Colonel ROUBAUD  
Chef d'Etat-Major

*Rubaud*